



Le Recteur

NOTE

08 FEV. 2016

Suite aux différentes rencontres organisées au niveau des Facultés et Institut avec les responsables administratifs et pédagogiques ainsi que celles faites avec les Syndicats des Enseignants et des Agents et les Organisations Estudiantines, il a été décidé, conformément aux orientations de Monsieur le Ministre de l'enseignement Supérieur, de restaurer la sérénité et le dialogue, qui font défaut et qui nuisent à la réputation de notre université.

A cet effet, tous les responsables administratifs et pédagogiques et à tous les niveaux hiérarchiques (Département, Vice-doyen, Doyen, Vice-recteur) sont tenus de mettre en place un système de communication (réunions, journées de réception, comités...) et d'encourager de dialogue et la concertation avec tous les partenaires (Enseignants, Etudiants, Organisations Syndicales et Agents Techniques).

Les Facultés et Institut doivent également organiser, dans les plus brefs délais et la transparence totale, les élections (Enseignants, Etudiants) nécessaires à la mise en place des comités pédagogiques et des Conseils de discipline.

Nous restons convaincus, que cela permettra, sans aucun doute, à notre université, d'occuper sa place parmi les plus grands pôles universitaires du pays, en prodiguant à nos étudiants une formation de qualité dans un climat de confiance et de stabilité.

J'attache une attention particulière à l'application de cette note et vous demande d'en faire une large diffusion.



LE RECTEUR